

La Ville de Lavaltrie se dote d'un plan d'action pour accroître le bien-être des personnes handicapées

Lavaltrie, le 9 juillet 2024 – Le 8 juillet dernier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal, la Ville de Lavaltrie a procédé à l'adoption de son *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*. Élaboré dans une approche bienveillante et inclusive, ce dernier est le résultat d'un inspirant travail de collaboration impliquant les différents services municipaux et plusieurs acteurs de la communauté.

La « création d'un milieu de vie dynamique et inclusif » étant l'une des priorités énoncées à travers sa planification stratégique, la Ville de Lavaltrie, par la mise en place de ce plan d'action, souhaite proposer des gestes concrets en faveur des Lavaltoises et Lavaltois vivant avec une situation de handicap. Le plan d'action a donc été conçu en s'appuyant sur le principe d'accessibilité universelle, dans le but de favoriser leur bien-être et leur pleine participation dans la communauté.

« Ce plan est un outil supplémentaire pour orienter nos actions. Il nous guidera dans la poursuite de nos efforts afin que chaque citoyenne et citoyen en situation de handicap se sente accueilli, considéré et entendu... à l'image des valeurs d'ouverture, de respect et d'équité qui teintent chacune de nos décisions. », indique M. Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie.

Élaboré en cohérence avec les critères de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, il s'agit du premier *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées* présenté par la Ville de Lavaltrie. Cette première grande action témoigne de toute l'importance accordée par les acteurs de la communauté à l'égard des citoyens et visiteurs en situation de handicap.

« Je suis convaincu que notre communauté saura s'inspirer de ce plan d'action afin de se joindre à nous pour faire de notre ville un milieu de vie toujours plus inclusif et accueillant. », mentionne M. le maire Christian Goulet.

Il est possible de consulter le document complet du *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées* sur le site Internet de la Ville, [au ville.lavaltrie.qc.ca](http://au.ville.lavaltrie.qc.ca).